

**LE 11 JANVIER 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à **HUIS CLOS** tel que permis par l'arrêté numéro 2020-004 et l'arrêté 2020-029 du ministre de la Santé et des Services Sociaux. La Séance a lieu le **lundi 11 janvier 2021 à 20 h** par voie d'audio et vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS PAR MOYEN DE TÉLÉCOMMUNICATION :**

Les conseillers et conseillères: Donald Manconi (vidéoconférence), Clark Shaw (audioconférence), Alain Giroux (vidéoconférence), Shirley Roy (vidéoconférence), Anik Korosec (audioconférence) et Anselmo Marandola (vidéoconférence) formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce (vidéoconférence).

La directrice générale, madame Julie Boyer et la secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, sont aussi présentes par moyen de vidéoconférence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

**2021-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** l'ajout du sujets « Modification de la résolution 2020-10-243 : transfère de titre concernée par le dossier de monsieur Arsenault » au point varia à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2021-01-002 AUTORISATION DE TENIR LA PRÉSENTE SÉANCE À HUIS CLOS**

---

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 et l'arrêté 2020-029 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** la tenue de la présente séance à huis clos et d'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par voie d'audioconférence ou par vidéoconférence ;

**D'AUTORISER** l'enregistrement de la présente séance et sa publication sur le site internet de la municipalité pour que toute personne intéressée puisse la visionner.

**ADOPTÉE**

**2021-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Clark Shaw  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2021-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2020 À 18 H 30**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 à 18 h 30 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola  
**APPUYÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2021 tenue le 17 décembre 2020 à 18 h 30 est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

2021-01-005

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 À 19 H**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 à 19 h a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2020 à 19 h est approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

## **SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucun

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions par écrit directement à la municipalité ou à communiquer avec lui par téléphone.

## **DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT DES DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

La liste des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ est présentée à l'annexe A du procès-verbal de cette assemblée et en fait partie intégrante. Ce rapport est présenté selon l'article 961.4 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1).

2021-01-006

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 217-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 217**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement de construction numéro 217, en vigueur depuis le 30 mai 2019, peut être modifié conformément à la loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications au règlement 217 ont pour but d'appliquer l'ensemble des dispositions du Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment et du Code national du bâtiment Canada 2010 (modifié) ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le projet de règlement 217-01 ont été déposés conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le 7 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement 217-01 a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus de consultation écrite a eu lieu entre le 11 décembre 2020 et le 8 janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune modification n'a été portée entre le projet de règlement et le règlement déposé pour adoption.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**QUE** le règlement 217-01 est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2021-01-007

**CONTRIBUTION RELATIVE AUX PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS : ENTREPRISE G.S.L.L. INC. DEMANDE – 2020-1030**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc., a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision de lots afin de créer six lots résiduels, et trente et un lots constructibles. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Madore, Tousignant et Bélanger, Arpenteurs-Géomètres, sous le dossier numéro 5000000MB1, minute 20032, en date du 10 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est pour créer les lots constructibles sur lequel la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est calculée à 10 % étant donné qu'ils constituent plus de 10 demandes de lotissement par le même promoteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les termes du Règlement de lotissement 216 de la municipalité du Canton de Gore, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à une superficie de 304 856.27 mètres carrés ou une contribution de 15 279.35 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'ACCEPTER** une contribution en argent, pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels au montant de 15 279.35 \$ dans le cadre de la demande de permis de lotissement 2020-1030 déposée par monsieur Nicolas Plouffe-Deschamps, pour et au nom de l'entreprise G.S.L.L. Inc.

**ADOPTÉE**

2021-01-008

**VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN) – BARRAGE DU LAC SOLAR (X0004845)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouvrage de propriété municipale visé du barrage du lac Solar (X0004845) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a approuvé les exposés des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant les études de l'évaluation de la sécurité du barrage de la municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Gore autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN ;

**QUE** monsieur Dominique Aubry, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs aux études de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

**ADOPTÉE**

2021-01-009

**VOLET 1 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN) – BARRAGE DU LAC CAROLINE (X0004852)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouvrage de propriété municipale visé du barrage du lac Caroline (X0004852) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère a approuvé les exposés des correctifs de la municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant les études de l'évaluation de la sécurité du barrage de la municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Gore autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN ;

**QUE** monsieur Dominique Aubry, directeur général adjoint, soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs aux études de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

**ADOPTÉE**

**2021-01-010      AUTORISATION POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction désire donner à contrat le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2021 avec une option de renouvellement pour l'année 2022.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2021, avec option de renouvellement pour l'année 2022.

**ADOPTÉE**

**2021-01-011      AUTORISATION D'ALLER EN DEMANDE DE PRIX POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire faire une analyse de rentabilité concernant l'achat d'un tracteur pour le service de la voirie ;

**CONSIDÉRANT QUE** des prix d'achat pour ce type d'équipement sont nécessaires afin de présenter une recommandation d'achat.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry, à procéder à des demandes de prix pour l'achat potentiel de tracteur pour le service de la voirie.

**ADOPTÉE.**

**2021-01-012      OCTROI DE CONTRAT POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR LE PÔLE LOCAL**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis d'intérêt a été envoyé auprès de cinq (5) entreprises afin de connaître leur disponibilité et leurs prix relativement à la préparation d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle local ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont signalé leur intérêt et ont déposé une description de leurs services et un prix pour l'exécution de ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que les services de la firme « Enclume » sont recommandés par le directeur général adjoint.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour la fourniture de services professionnels d'urbanisme et développement urbain, plus précisément pour la préparation d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle local à « Enclume » pour un montant de 42 000 \$, taxes en sus ;

**D'AUTORISER** monsieur Dominique Aubry, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant ce contrat.

**ADOPTÉE**

2021-01-013

**OCTROI DE CONTRATS POUR L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – 2021-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats d'entretien des systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation des bâtiments abritant le chalet du parc/CPE et le bureau municipal expirent au mois de février et ont besoin d'être renouvelés ;

**CONSIDÉRANT QUE** Réfrigération Locas inc. a fait parvenir une offre de service.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** les contrats d'entretien des systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation des bâtiments abritant le chalet du parc/CPE situé au 45 chemin Cambria et du bureau municipal situé au 9 chemin Cambria à « Réfrigération Locas inc. » pour la période couvrant le 1<sup>er</sup> février 2021 au le 31 janvier 2023, inclusivement, et ce, aux conditions stipulées aux contrats datés du 7 janvier 2021 respectivement ;

**D'ENTÉRINER** la signature desdits contrats le 7 janvier 2021 par le directeur général adjoint.

**ADOPTÉE**

2021-01-014

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION : REDDITION DE COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore a pris connaissance des modalités d'application du volet Projet particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier numéro 00029299-1 (15) - 2020-06-02-42 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux et suite au paiement de toutes factures applicables et concernées par le projet effectué dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 20 369.89 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 du dossier 00029299-1 (15) - 2020-06-02-42, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec ;

**DE RECONNAITRE** qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

2021-01-015

**PERMISSION DE VOIRIE - MTQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des transports ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des transports ;



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** la Municipalité du Canton de Gore fasse une demande au ministère des transports pour qu'il accorde une permission de voirie au cours de l'année 2021 ;

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Julie Boyer, à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ;

**DE SPÉCIFIER** que la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

**ADOPTÉE**

2021-01-016

#### **EMBAUCHE D'UNE AGENTE D'INSPECTION EN ENVIRONNEMENT**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore désire réaliser plusieurs programmes et projets visant la protection de l'environnement sur son territoire cet hiver.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** l'embauche de madame Jessica Bao à titre d'agent en environnement ;

**DE NOMMER** madame Jessica Bao à titre de fonctionnaire désigné aux fins de l'application générale de tous règlements s'appliquant à la municipalité et pour délivrer des permis et certificats ;

**D'AUTORISER** madame Jessica Bao à émettre tout constat d'infraction requis aux termes des règlements s'appliquant à la municipalité.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer les documents nécessaires à l'embauche.

**ADOPTÉE**

2021-01-017

#### **PROLONGATION DE LA FERMETURE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AU PUBLIC**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a ordonné, le 6 janvier 2021, le prolongement des mesures sanitaires en place depuis le 17 décembre dernier en ajoutant un couvre-feu ainsi que d'autres mesures relativement au confinement obligatoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures seront applicables à partir du 9 janvier jusqu'au 8 février inclusivement.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi  
**APPUYÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE PROLONGER** les fermetures suivantes au public jusqu'à nouvel ordre :

- Bureau municipal ;
- Salle communautaire Trinity ;
- Chalet de patinoire ;
- Dôme d'échange à l'écocentre.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

---

Durant le mois, nous avons délivré 9 permis comme suit :

- 1 permis de renouvellement ou de nouvelle construction ;
- 2 permis d'installation septique ;
- 0 permis de lotissement ;
- 6 certificats d'autorisation (dont 2 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de décembre 2020.

2021-01-018

### **APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 11 janvier 2021 concernant les factures et les salaires payés au mois de décembre 2020 et les factures à payer du mois de janvier 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** les comptes et salaires payés au mois de décembre 2020 et les factures à payer du mois de janvier 2021 totalisant 310 507.52 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 11 janvier 2021 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

2021-01-019

### **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-10-243 : TRANSFÈRE DE TITRE CONCERNÉE PAR LE DOSSIER DE MONSIEUR ARSENAULT**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu de modifier la résolution 2020-10-243 afin de préciser que la municipalité accepte le terrain pour le montant des taxes non payé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola  
**APPUYÉ** PAR : le Conseiller Clark Shaw  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE REMPLACER** la phase :

« **CONSIDÉRANT QUE** les taxes dues sur le matricule concerné ainsi que les frais reliés au transfert des titres seront payés par le cédant »

par la phase :

« **CONSIDÉRANT QUE** les frais reliés au transfert des titres seront payés par le cédant »

**ADOPTÉE**

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Le maire invite les gens à envoyer leurs questions directement à la municipalité.

**2021-01-020**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Donald Manconi  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Clark Shaw  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance à 20 h 26.

**ADOPTÉE**